

Peine capitale

jourd'hui, avec la violence qui est systématiquement montrée à la télévision passant du tout jeune âge à l'adolescence et jusqu'à l'adulte, une société qui éduque sa jeunesse dans la violence, et lorsqu'on arrive ici pour parler d'un certain contrôle au point de vue de la télévision, de la radio et des journaux et qu'on voit nos honorables collègues ici du Nouveau parti démocratique être offensés de cela, des vierges offensées qui se lèvent pour défendre les principes de liberté et qui en même temps se contredisent eux-mêmes par leurs gestes ou leurs actions.

Monsieur le président, il y a là quelque chose qui démontre encore une fois combien notre société est malade. On le fait par exprès pour produire des violents, et ensuite on veut abolir la peine capitale. C'est de l'illogisme. Je répète que la société actuelle mérite que la peine de mort existe. Lorsqu'on me prouvera que nous sommes rendus dans une société presque parfaite, alors je dirai qu'il sera peut-être logique de penser à abolir la peine de mort. Mais en attendant, nous sommes loin d'être rendus là, et ceux qui prétendent que le progrès matériel que nous connaissons dans cette ère phénoménale, de progrès industriel, de progrès scientifique, où la société s'est améliorée au point de vue mœurs, sont dans l'erreur. Nous sommes retournés avant le Moyen Âge, et aujourd'hui, puisqu'il y en a qui nous le disent, être en faveur de la peine capitale, c'est prendre des moyens moyenâgeux.

Tout ce que l'on voit aujourd'hui se faire au point de vue crime, je suis sûr que cela dépasse d'embellie les pires choses que l'on a vues au Moyen Âge, puisque finalement, tout compte fait, nous avec des films de violence à la télévision qui nous amènent des faits bien pires que lorsqu'on nous fait un film historique relatant des choses qui se sont passées en 1100 et 1200. C'est bien pire. Alors, notre société est pire qu'elle l'était au Moyen Âge à ce sujet. Alors, il n'y a donc pas de problème à dire que si on avise toute la population que, dorénavant, d'une façon stricte, sera pendu celui qui commet un crime bien déterminé, à ce moment-là, c'est lui qui se condamne.

En terminant, j'aimerais bien refuter l'argument de ceux qui disent que c'est cet esprit de vengeance, cette espèce de cruauté qu'ont dans le fond de l'âme ceux qui sont pour le maintien de la peine capitale. Je leur dirai qu'on est encore beaucoup plus cruel, inhumain quand on veut condamner quelqu'un à 25 années de pénitencier. Je me souviens qu'ici, à la Chambre, mon ex-collègue de Portneuf (M. Godin) avait lu à la Chambre une lettre de Léopold Dion, meurtrier de cinq enfants, lequel suppliait son député qu'il fasse en sorte qu'il monte sur la potence. Il ne pouvait plus endurer d'être au pénitencier. Et ce meurtrier exigeait qu'on applique la loi dans son cas. Où sont les cruels? Ce sont ceux qui allaient à l'encontre de la volonté de ce criminel et qui voulaient absolument le faire pourrir. Cette espèce de supplice chinois est bien pire que la pendaison pure et simple pour celui qui sait à l'avance ce à quoi il se condamne. Je pense donc que, ce soir, la majorité à la Chambre a l'occasion et qu'elle prendra l'occasion de manifester ouvertement l'opinion de l'immense majorité canadienne qui est en faveur du maintien de la peine capitale.

[Traduction]

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, lors de mon intervention à l'étape de la deuxième lecture du bill, j'ai fait remarquer que nous nous engageons dans un débat important qui exigeait de la modération d'esprit. Votre Honneur, s'il est adopté, l'amendement à l'étude entraînera l'exécution des criminels trouvés coupables du meurtre de gardiens de prison ou de policiers. Il ne s'agit

[M. Matte.]

pas ici d'un débat entre abolitionnistes éclairés et partisans rétrogrades du maintien de la peine de mort. Le présent débat, Votre Honneur, va aux racines mêmes de la justice.

Il est question des gardiens de prison et des policiers. Qui sont-ils? Qui sont ces gardiens de prison et ces policiers dont nous parlons avec tant de volubilité à la Chambre? Ce sont, Votre Honneur, nos voisins de palier, et je suppose que je devrais ajouter également, nos voisins de palier. Ce sont des gens animés d'espoirs et de rêves; ils éprouvent les mêmes joies et les mêmes chagrins que vous et moi; ils ont les mêmes ambitions que vous et moi et souhaitent les réaliser ou les remplir tout comme vous et moi. Ils aiment la vie.

Ce sont les gens qui nous protègent de ceux qui pilleraient nos cités, détruiraient nos libertés, assassinaient nos concitoyens, nous priveraient de nos libertés et nous rempliraient de crainte. Votre Honneur, nos gardiens de prison et nos policiers nous protègent de ces éléments, des criminels qui agissent sans égard aux valeurs qui tiennent au cœur des Canadiens et aux traditions qui, à l'intérieur de notre pays, de nos frontières mêmes, constituent un bastion de force et de liberté. Votre Honneur, les policiers sont le symbole de l'autorité qui protège le peuple canadien. Si l'on analyse le genre de protection que désire le peuple canadien et si l'on conclut que les policiers et les gardiens de prison sont les symboles de cette protection, celle-ci représente la volonté du peuple canadien d'agir correctement et de réagir contre ceux qui n'ont pas cette volonté. Les Canadiens ont la volonté commune de vivre loin de la crainte et de la violence.

● (2050)

Rarement dans l'histoire du Parlement la volonté commune des Canadiens a été aussi claire. J'admets que de temps à autre le peuple attend du Parlement qu'il prenne l'initiative. Tout Parlement, tout gouvernement a le droit de diriger. Mais si le Parlement a la responsabilité de diriger, il a aussi celle de tenir compte de la volonté commune du peuple. Il saute aux yeux que le gouvernement actuel n'agit pas selon le désir du peuple, mais le gouvernement peut, par une argumentation et une démonstration habiles, influencer le peuple jusqu'à ce que les deux volontés se confondent dans un objectif déterminé. Le gouvernement n'a pas cette habile influence. Il fait preuve d'un mépris flagrant de son mandat.

Quand il n'y a pas harmonie de volonté, il ne peut y avoir de justice. Les lois—et je sais que ce n'est pas le cas pour bien des lois adoptées par le gouvernement—doivent au moins dans une certaine mesure être l'effet d'une volonté commune. L'antithèse de la justice des tribunaux est la justice populaire.

Je m'inquiète quand j'entends dire le long des routes, grandes et petites, de notre pays, dans les cafés, dans les rues et dans les foyers, que des Canadiens se mêlent d'appliquer la justice, de faire justice sur place plutôt que de recourir aux tribunaux. Il est bien triste de voir le gouvernement, par son impuissance à refléter la volonté commune, obliger les Canadiens à se faire justice dans l'anarchie.

Comme il est tard et que d'autres députés de notre côté désirent prendre la parole, je vais terminer. Cependant, je rappelle que lorsque le gouvernement s'oppose à un désir explicite du peuple canadien, il menace de défaire la mince trame de justice que nos ancêtres ont tissée avec tant de soin et que protègent jalousement nos tribunaux. La Chambre doit accepter l'amendement. Le solliciteur général (M. Allmand) doit savoir que nous n'avons pas d'autre choix.